5 | ATELIER # 4 - ÉCONOMIE

LES NOUVEAUX LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ DE LA VALLÉE DE SEINE

28 janvier 2020 - LE HAVRE

5 | 1

ATELIER #4 « LES NOUVEAUX LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ DE LA VALLÉE DE SEINE » SYNTHÈSE DE LA MATINÉE DU 28 JANVIER 2020

PRÉSENTATION

L'atelier « Seine Visions 2040 » du 24 janvier 2020 a permis, en lien avec les ateliers précédemment animés à Paris et à Caen, d'interroger collectivement la capacité de la vallée de la Seine à agir sur de nouveaux leviers d'attractivité économique. Autour des partenaires du CPIER et de l'écosystème économique havrais, plusieurs déterminants du développement économique de la vallée de la Seine ont été mis en perspective, une matière utile à l'élaboration du prochain contrat de plan interrégional Etat-Région.

****

OUVERTURE DE L'ATELIER

Jean-Baptiste GASTINNE, Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et Président de l'AURH

Selon Jean-Baptiste GASTINNE, Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et de l'AURH, les déterminants du développement économique doivent désormais être considérés de manière très large et doivent intégrer les leviers d'attractivité globaux tels que la qualité de vie.

La question du cadre de vie n'est pas un sujet décorrélé de l'attractivité économique, elle en fait partie intégrante. Dès lors, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, l'offre culturelle, les solutions locales de mobilités constituent de leviers d'attractivité à part entière.

La transition écologique constitue un enjeu majeur pour les acteurs économiques qui doivent pouvoir faire évoluer rapidement et de manière plus vertueuse les façons de produire, d'apporter des services, de s'approvisionner en énergie. La vallée de la Seine est un ensemble d'espaces productifs majeur en France ; elle doit pouvoir transformer son économie et la rendre plus vertueuse.

Cet impératif écologique s'impose aux acteurs économiques, il s'impose évidemment aussi aux pouvoirs publics qui doivent pouvoir accompagner ces transformations et offrir des cadres de vie de qualité aux habitants.

Ces enjeux de transition écologique, le territoire y a répondu sous de multiples formes au Havre, et en particulier en formalisant un pacte de transition écologique avec les acteurs du territoire. Pour autant, ces actions trouveront pleinement leur sens s'emboitant à d'autres initiatives à l'échelle de l'axe Seine.

Pour terminer, Jean-Baptiste GASTINNE a rappelé, en tant que Président de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole mais aussi en tant que Vice-Président de la Région Normandie en charge des Transports et de la vallée de la Seine, son attachement au CPIER. Depuis la mise en place du CPIER, les acteurs de territoires se sont structurés autour des enjeux majeurs pour la vallée, des décisions d'investissements majeurs ont été prises ; Le CPIER est un réel atout pour la vallée de la Seine. Le Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole souhaite que le prochain cycle de contractualisation puisse encore renforcer cette dynamique de projet.

Photo ©AURH

OUVERTURE DE L'ATELIER « LES NOUVEAUX LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ DE LA VALLÉE DE SEINE »

INTRODUCTION DU THÈME DE L'ATELIER

Simon du MOULIN de LABARTHETE,
Directeur général de l'AURH

Cet atelier porte sur les nouveaux leviers d'attractivité économique de la vallée de la Seine. C'est un sujet très large et il serait bien illusoire de traiter de cette question dans toutes ces dimensions en une journée.

Il est donc proposé aux participants un travail collectif en trois grandes séquences :

- Une première séquence avec un angle large qui doit permettre un examen collectif des grands déterminants du développement économique en vallée de la Seine et l'identification des leviers peut-être encore inexistants il y a 20 ans mais dont on peut penser qu'ils seront stratégiques dans 20 ans, en 2040.

- Une deuxième séquence avec une focale plus étroite, une problématique plus précise : la coexistence, voire la complémentarité entre les circuits courts et les circuits longs.

- Des travaux en ateliers au cours desquels les participants sont invités à identifier des actions à mener dans le cadre du prochain CPIER.

L'AURH, avec ses partenaires de travail, a dressé plusieurs éléments de constats, formulé plusieurs hypothèses qui peuvent servir d'éléments d'introduction à cette journée.

LES NOUVEAUX LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'AURH est partie de la définition qui était faite de ces leviers il y a 20 ans. Les leviers d'attractivité correspondaient à des ensembles figés se référant bien souvent aux très classiques « facteurs de localisation des entreprises sur le territoire » comprenant du foncier abordable, de l'énergie facilement accessible et de la main d'œuvre qualifiée. Or, en examinant le chemin parcouru depuis 20 ans et en se projetant en 2040, plusieurs constats peuvent être formulés sur les manières de faire prospérer les entreprises sur un territoire et d'en attirer de nouvelles :

- D'abord, les compétences sont et seront de plus en plus mobiles du point de vue géographique et du point de vue des évolutions de carrière. Les acteurs économiques et les pouvoir publics, pour recruter et être inno-vants, doivent pouvoir attirer des talents. L'importance de métiers en tension sur la vallée de la Seine et

plus encore en Normandie doit poser question sur la manière de se rendre attractif, pas uniquement pour les entreprises mais aussi pour les salariés, pour les entrepreneurs.

- Ces tendances de fond vont de pair avec des nouvelles attentes à l'égard du monde du travail, en particulier pour les plus jeunes générations : de nouveaux rythmes de travail, des nouvelles façons de se déplacer ou de ne pas se déplacer (travail à distance/ télétravail).

- Autre évolution majeure, le cadre de vie est désormais, de fait, un levier d'attractivité à part entière. Le dynamisme économique du sud de la France et de l'arc atlantique s'explique par des stratégies d'innovations payantes, certes, mais aussi par une qualité de vie qui donne envie de s'installer. C'est d'ailleurs un message récurrent du marketing territorial aujourd'hui.

- Autre évolution importante dans la manière de concevoir ces leviers d'attractivité, l'émergence de ce que Pierre VELTZ appelle les ressources relationnelles des territoires. Au-delà des facteurs traditionnels d'attractivité (le foncier, l'énergie, la main d'œuvre), il apparait désormais indispensable que puissent se mettre en place de de nouveaux systèmes de coopération sur les territoires qui associent acteurs privés et acteurs publics (les investissements d'avenir sont de bonnes illustrations de ces ressources relationnelles).

- Enfin, la question de l'acceptabilité des activités à risques est devenue un aspect essentiel de l'attractivité économique des territoires. Alors qu'il y a vingt ans une poignée de main entre un élu et un responsable d'entreprise suffisait à implanter un équipement industriel, il est aujourd'hui devenu incontournable d'associer la société civile aux stratégies économiques des territoires.

LA COMPLÉMENTARITÉ DES CIRCUITS COURTS ET DES CIRCUITS LONGS :

UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE ET QUI SE POSE DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE DANS LA VALLÉE DE LA SEINE

Le second élément introductif à cet atelier est la question de la complémentarité entre circuits courts et circuits longs. Les circuits courts sont aujourd'hui très fortement plébiscités, ils touchent à beaucoup d'aspects de notre économie : les circuits courts alimentaires, l'écologie industrielle, la production locale d'énergie.

Pour autant, lorsqu'on regarde la réalité du fonctionnement économique de la vallée de la Seine aujourd'hui, la matrice économique est ancrée dans les circuits longs.

- Ces circuits longs, ce sont d'abord ceux d'une économie portuaire et logistique tournée vers le monde.

- Ces circuits longs sont aussi ceux d'une industrie en prise directe avec la mondialisation, d'un point de vue concurrentiel comme de celui des débouchés ou de la sous-traitance.

- Le troisième élément qui illustre la prépondérance très forte des circuits longs sur l'axe Seine est celui de la production et du transport de l'énergie. Territoire encore très carboné, l'axe Seine est marqué par des grandes infrastructures de transport d'énergie, souvent héritées des trente glorieuses.

INTERROGER NOTRE CAPACITÉ À ACCUEILLIR DES INDUSTRIES DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

En préparant cette journée, l'AURH s'est particulièrement interrogée sur les nouveaux facteurs d'attractivité propres au monde industriel qui a beaucoup de poids en vallée de la Seine.

L'ADN industriel de la vallée de la Seine est bien souvent valorisé, et à juste titre ; il existe des vraies excellences dans plusieurs domaines : l'aéronautique, l'automobile, l'énergie, la pharmacie, l'agro-alimentaire.

Pour autant, les logiques d'implantations évoluent et les activités industrielles ne se réimplantent pas forcément là où elles s'étaient implantées lors de la révolution industrielle :

- Des régions comme la Bretagne ou le pays Basque savent aujourd'hui attirer des industries alors qu'elles ne disposent d'un appareil industriel implanté depuis longtemps.
- A contrario, des régions comme la région Grand-Est ou la région Normandie ne figurent pas parmi les régions qui accueillent le plus d'investissements dans le domaine industriel.
- Dernier exemple, à l'international cette fois-ci. En novembre 2019, l'entreprise Tesla a décidé d'implanter sa première usine européenne en Allemagne, elle n'a pas décidé de l'installer dans des régions industrielles, bastions historiques de l'automobile mais à Berlin pour être à proximité des start-ups et des entreprises innovantes dans le domaine du numérique.

Ces nouvelles logiques d'implantation doivent nécessairement poser question sur la façon d'attirer les industries à horizon 2040.

ANCRER LES PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES SYSTÈMES TERRITORIAUX DE LA VALLÉE DE LA SEINE

Le dernier élément de réflexion et d'introduction à cet atelier est celui de la dimension spatiale du développement économique, une approche qui tient à cœur aux agences d'urbanisme. Les systèmes urbains en vallée de Seine constituent le réceptacle mais surtout la ressource du développement économique. Cette matrice qu'est la géographie de la vallée de la Seine présentent tous les ingrédients pour maintenir et développer le développement économique :

- Des espaces agricoles parmi les plus fertiles d'Europe,
- Des villes petites et moyennes encore en pointe dans le domaine industriel,
- Des métropoles (Caen, Rouen, Le Havre), partenaires et parfois concurrentes, en capacité développer des écosystèmes de l'innovation, de la connaissance,
- Et bien sûr une ville-monde, le grand Paris, qui constitue une porte d'entrée majeure pour les investissements à l'échelle internationale.

Il apparait important d'ancrer les propositions qui seront formulées dans le prochain CPIER dans cette matrice géographique qu'est la vallée de la Seine et de créer de la solidarité économique entre ces différents types de territoires.

TABLE RONDE 1

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN VALLÉE DE LA SEINE : NOUVEAUX LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ, NOUVEAUX DÉFIS POUR LES TERRITOIRES

La table ronde associe différents intervenants qui ont pu partager leur point de vue sur la question. La publication intégrera les illustrations présentées par les différents intervenants.

Participants de la table ronde

- Virginie CAROLO, Maire de Port Jérôme-sur-Seine
- Membre du comité de pilotage national du programme « Territoires d'industrie »
- Vincent CALLEJA, Fondateur de T.H2
- Denis CARRE, Chercheur Associé chez Economix
- Philippe EUDELINE, Président de Normandie AéroEspace
- Hervé MIGNON, Directeur Développement Economique et Territoires, RTE France

VIRGINIE CAROLO - FRANÇOIS PHILIZOT

Les grands messages de la table ronde

Identifier les facteurs d'attractivité revient à se confronter à une équation protéiforme. Denis CARRE, le démontre en comparant des dynamiques territoriales très distinctes à l'échelle française. Les territoires les plus dynamiques où présentant les indicateurs les plus favorables ne sont pas nécessairement les métropoles. Au-delà de la dynamique que procure une accumulation de fonctions supérieures au sein des territoires métropolitains, on constate que certains bassins d'emploi, qui ne sont pas de grandes métropoles, bénéficient d'une dynamique favorable dont l'origine peut s'expliquer par des facteurs cumulatifs mais démontrant le fait que des créneaux spécifiques en matière de positionnement économique peuvent être à l'origine d'un creuset favorable autour d'entreprises, de formations et d'offres de solutions adaptées aux entreprises présentes.

Pour Virginie CAROLO la question de ces territoires dits « intermédiaires » est essentielle en complément des atouts des grandes métropoles. C'est d'ailleurs le sens du label « Territoires d'Industrie » accordé d'un ensemble de collectivités fédérées autour de la Vallée de la Seine. Sur la question industrielle, déterminante en Vallée de Seine et pour notre pays, ce sont ces territoires qui disposent aujourd'hui d'une ressource incontournable : le foncier. Le contexte est aujourd'hui favorable puisque des entreprises grandissent, de nouvelles implantations industrielles sont attendues. Un des objectifs que nous pouvons donc poursuivre consiste notamment à faciliter leur arrivée sur nos territoires. Cette première action ne suffira pas car il nous faut également être entreprenant et séduisant.

L'une des batailles qui doit être conduite sera celle de la formation avec un préalable ; Faire de l'industrie un secteur attractif. L'industrie n'attire plus les jeunes, sur le territoire de Caux Vallée de Seine c'est l'industrie qui aujourd'hui vient à eux. Différents dispositifs existent pour présenter les métiers industriels aux lycéens et lycéennes, il est incontournable de redonner de l'attrait pour ces métiers de l'industrie auprès des jeunes. Il faut montrer ce que sont ces métiers, leur évolution, l'arrivée de la technologie et du numérique au sein des entreprises industrielles. Les métiers ont changé et peuvent devenir attrayants s'ils sont présentés aux candidats.

Sur le sujet de la formation, autre point clé du dispositif territoires d'industrie, il faut réfléchir à des dispositifs de formations innovants. Construire une formation, la faire certifier prend aujourd'hui environ 3 ans. Pour les entreprises cette temporalité est difficile à admettre, il y a la une illustration du décalage entre les temps administratifs et ceux du marché de l'emploi. Ces formations, certifiantes, pourraient se faire avec les entreprises qui disposent des ressources humaines et matérielles en lien avec les collectivités.

Cette problématique de ressources humaines est un point dur pour certaines entreprises comme le souligne Vincent CALLEJA. Pour sa structure, la formation, dans un territoire rural comme celui de l'Orne pose de réelles difficultés. Il est complexe de construire des formations, mais aussi de recruter. Attirer des candidats dans l'Orne reste problématique quand bien même il est évident que le territoire offre une qualité de vie excellente. Les jeunes issus du territoire se forment en dehors et ne reviennent que rarement. Cette forme de centralisation de la formation prive les territoires de leurs talents.

Virginie CAROLO abonde en ce sens. Les territoires industriels comme le sien, Caux Seine Agglomération, peinent à attirer et à fixer, notamment les cadres. Pour y remédier, Caux Seine Agglomération a créé un dispositif permettant de faciliter l'accueil et l'installation des nouveaux arrivants (logement, école, travail du conjoint…). Elle rappelle également que ces territoires industriels et celui de Caux Vallée de Seine en particulier disposent d'un panel de services et équipements en adéquation avec ce que les ménages, familles en particulier, attendent dans leur quotidien. La question du cadre de vie est et sera déterminante. Les générations qui arrivent sur le marché du travail recherchent un emploi qui leur permettent de concilier vie professionnelle et vie personnelle dans les meilleures conditions. Le cadre de vie que nous pourrons pour attirer des salariés sera un déterminant clé de notre attractivité économique pour les employeurs.

Pour Philippe EUDELINE, il s'agit là d'un problème d'image. Image de l'industrie comme il a déjà été dit mais image des territoires industriels d'autre part. Le recrutement sur un territoire industriel est diffi-

Photo ©AURH

REBECCA ARMSTRONG - SIMON DU MOULIN DE LABARTHETE - FRANÇOIS PHILIZOT

cile d'autant plus si peu d'activités complémentaires (tertiaires, emplois de la sphère administrative) y sont attachées. La qualité du cadre de vie peut et doit être soulignée à l'échelle de la Vallée de Seine. Pour la Normandie, une faiblesse demeure : celle de la mobilité à l'échelle du territoire et dans sa relation avec l'espace francilien.

Cette difficulté de recrutement pourrait également être accentuée avec la numérisation des process et la robotisation. Ces nouveaux paradigmes de l'industrie renforcent les besoins de formation mais ils diversifient également les profils attendus en termes de recrutement. Le phénomène de numérisation est un facteur de relocalisation mais il implique de nouveaux métiers, de nouveaux profils. Nous sommes encore face à des problématiques pour lesquelles les entreprises ne sont pas encore prêtes et les formations pas encore mises en place.

Philippe EUDELINE complète en expliquant que pour avancer sur cette question, la possibilité de créer un campus d'excellence à l'échelle de la Vallée de Seine, avec les entreprises et en inter-entreprises. C'est le sens de ce qui est défendu pour l'hydrogène sur le territoire de Caux Vallée de Seine où l'écosystème économique en place est capable d'apporter des solutions de formations et de recrutement dans les filières industrielles émergentes pour lesquelles peu de dispositifs d'apprentissage existent.

Il s'agit là de souligner l'importance de l'accompagnement aux nouvelles filières. Virginie CAROLO et Vincent CALLEJA exposent la nécessité de trouver des cadres réglementaires favorables à l'expérimentation de process nouveaux, de filières émergentes.

Hervé MIGNON expose, à l'échelle de la Vallée de Seine, l'avantage comparatif qu'est le réseau d'approvisionnement en énergie. Le territoire bénéficie d'un excellent réseau. Le travail réalisé conjointement entre RTE et Caux Seine Agglomération pour identifier les besoins à venir et faciliter l'accès aux différentes énergies pour les entreprises qui souhaitent s'implanter est un exercice à renouveler.

En complément Vincent CALLEJA propose aussi de s'intéresser à la démultiplication des sources de production d'énergie qui peuvent être des solutions alternatives et des vecteurs d'innovation pour les territoires, à leur échelle, notre savoir-faire en la matière est reconnu. Il vient rompre avec un modèle centralisateur historique que connaissent les territoires de la Vallée de Seine.

A l'issue de la table ronde, les participants s'accordent sur la faculté d'expérimentation dont les territoires et leurs partenaires doivent pouvoir se saisir. Réunir les conditions d'attractivité par des éléments forts que sont les ressources humaines, la formation, l'énergie sont des points incontournables.

En revanche, il est aussi déterminant, pour soutenir l'innovation, faciliter l'accueil d'activité de donner un cadre d'expérimentation aux territoires et à leurs partenaires.

Photo ©AURH

INTERVENANTS DE LA PREMIÈRE TABLE RONDE

TABLE RONDE 2

CIRCUITS COURTS ET CIRCUITS LONGS, DE NOUVELLES COMPLÉMENTARITÉS À TROUVER

La table ronde associe différents intervenants qui ont pu partager leur point de vue sur la question. La publication intégrera les illustrations présentées par les différents intervenants.

Participants de la table ronde

- Olivier GAMBARI, Fondateur & C.E.O de iNex Circular
- Florence GUENTCHEFF, Directrice Générale de Logistique Seine-Normandie (LSN)
- Valentine HEBERT, Fondatrice et Gérante « Les Fermes d'Ici »
- Bruno PETAT, Directeur du développement des plateformes industrielles - SYNREZIP LH
- Valérie RAI-PUNSOLA, Déléguée Générale de Normandie Energies

Les grands messages de la table ronde

Souvent opposés, les circuits courts et les circuits longs peuvent et doivent trouver leurs complémentarités : la seconde table ronde s'attache à justifier par l'exemple cette possibilité.

La logistique est la première thématique évoquée lors de la table ronde : elle est transversale et incontournable à l'échelle de la vallée de la Seine. Elle constitue également une des expertises reconnues de ce territoire bien au-delà de ses frontières.

Les modèles logistiques ne sont cependant pas simples à trouver lorsque les logiques de circuits diffèrent à l'amont et à l'aval des filières. C'est le cas des circuits-courts alimentaires comme en témoigne Valentine HEBERT fondatrice des « Fermes d'ici ». Sa structure, qui fête ses 10 ans, collecte les produits agricoles chez plus de 150 exploitants pour composer et revendre des paniers aux consommateurs répartis sur un territoire couvrant Dieppe, Caen, Le Havre et Evreux. Pour Valentine HEBERT, la massification des flux n'est pas incompatible avec les circuits courts. Au contraire, les « Les fermes d'ici » concentrent au quotidien les marchandises récupérées auprès des producteurs pour ensuite les redistribuer sous format de petits colis à récupérer dans des points relais par les consommateurs.

Pour Valentine HEBERT, les seules limites de ce modèle sont les critères de sélection des producteurs qu'elle a fixés, à savoir la proximité géographique des producteurs (les produits doivent se situer dans un rayon d'environ 80 kilomètres vis-à-vis des clients), la qualité de leur production (agricultures biologique ou raisonnée sont largement privilégiées) et la maîtrise des marges (simplifiées par la présence d'un seul et unique intermédiaire entre producteur et consommateur).

Pour Florence GUENTCHEFF, directrice générale de Logistique Seine Normandie (LSN), la demande en transport est exponentielle, notamment avec la démultiplication des circuits courts et l'explosion du e-commerce. Cependant l'offre d'une logistique adaptée à la demande, et notamment celle du transport frigorifique, n'est pas encore forcément au rendez-vous.

La massification des flux est souvent privilégiée par les différents opérateurs mais cette stratégie rencontre elle aussi plusieurs problématiques. La première est la couverture des « zones blanches » au sein desquelles la demande et donc la rentabilité sont trop faibles. La seconde se pose lors de la redistribution de ces flux et notamment en milieu urbain. En effet les centres de distribution devant livrer des points très éclatés reposent sur des modèles économiques parfois très fragiles. De plus, de tels centres induisent l'entrée dans la chaine logistique de nouveaux porteurs de fret engendrant des difficultés quant au transfert de responsabilité lors des prises en charge des marchandises.

Ainsi les enjeux de la logistique s'appréhendent donc principalement selon 3 axes : la massification, la redistribution essentiellement en lien avec les complexités du dernier kilomètre en ville, et enfin la législation relative aux responsabilités entre différents opérateurs.

Si les circuits courts et les circuits longs semblent pouvoir cohabiter, les réalités de la concurrence économique, de la compétition entre les territoires et des possibles conflits d'usage rendent difficiles leur optimisation. Ces freins paraissent d'autant plus présents lorsqu'il s'agit du transport ou d'échange de ressources (énergie, alimentation, eau etc.).

La démarche du circuit court (qui peut se définir par le fait de n'avoir qu'un intermédiaire maximum entre producteur et consommateur) peut aussi s'appliquer dans le domaine de l'industrie avec la multiplication des échanges de flux (matières, coproduits, déchets, chaleur etc.) entre les entreprises. Contrairement à l'alimentation, les enjeux ne sont pas tant dans la logistique de l'approvisionnement et de la redistribution que dans l'identification des différents gisements mobilisables et utiles pour d'autres. L'économie circulaire et les logiques d'écologie industrielle se sont développées afin de limiter certaines dépenses énergétiques tout en développant et en valorisant de nouvelles filières économiquement viables. Faciliter ces échanges est une des missions de l'association Synerzip LH et de Bruno PETAT, Directeur Développement des plateformes industrielles, qui s'appuie entre autres sur la valorisation des synergies possibles pour contribuer à l'attractivité et à la compétitivité de la zone industrialo portuaire du Havre qu'elle accompagne.

Olivier GAMBARI, co-fondateur de l'outil Inex Circular travaille à l'identification de ces gisements. Son expertise lui permet d'affirmer que la connaissance de ces potentielles ressources doit passer par un travail à grande échelle s'intégrant dans des stratégies plus globales. Une des clés de réussite d'une telle entreprise reste la mobilisation des acteurs. Les méthodes appliquées pour recenser de manières exhaustives ces ressources se sont avérées bien trop longues et au final inefficaces.

Olivier GAMBARI souligne le fait que si l'identification de nouvelles filières peut se faire assez rapidement (les territoires industriels peuvent engendrer la production de « déchets » relativement variés et dans des volumes importants qui en réalité peuvent trouver de nombreux exutoires de valorisation), les temps de mise en place de ces nouveaux écosystèmes économiques peuvent demander beaucoup plus de temps pour être mis en œuvre, effectifs et rentables.

Bruno PETAT prend pour exemple la filière batterie qui est en cours de structuration sur le territoire aval de l'axe Seine. La vallée de Seine est évidemment un territoire pertinent pour la réalisation de tels processus, au regard de la diversité des industries présentes et de leur densité. En lien avec le Port, la notion de hub énergétique est susceptible de s'imposer comme une vraie ambition pour le territoire. Cependant pour que de telles

Photo ©AURH

INTERVENANTS DE LA DEUXIÈME TABLE RONDE

organisations soient efficaces et pèsent dans le paysage économique, des modèles et des coopérations entre les territoires et notamment les EPCI sont indispensables.

Le déploiement de ces nouvelles filières peut être un vrai moteur d'attractivité et ainsi encourager l'implantation de nouvelles entreprises, voire entrainer des adaptations auprès des entreprises d'ores et déjà présentes afin de s'intégrer dans ce nouvel écosystème économique. C'est là que cette démarche vertueuse sur les plans énergétiques et économiques peut se retrouver entravée par de nouvelles exigences règlementaires. Effectivement, depuis la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la démarche éviter-réduire-compenser peut entrainer des processus de compensation lourds et coûteux pour tout nouvel aménagement, qu'il soit issu de l'extension d'une entreprise existante ou de l'installation d'une nouvelle enseigne. Là encore, les territoires peuvent avoir des rôles majeurs de facilitateur face à ces récentes obligations.

Valérie RAI-PUNSOLA, déléguée générale de Normandie Energie, offre plusieurs exemples de circuits-courts qui se sont développés dans le domaine de la production d'énergie. De plus en plus d'entreprises s'équipent de dispositifs de production d'énergie afin d'alimenter une partie de leur consommation mais également de renvoyer une partie de l'électricité dans les réseaux. L'énergie produite se fait majoritairement grâce à des panneaux solaires disposés sur les toitures des bâtiments ou des parkings des entreprises. Bien que ces procédés ne suffisent pas à l'autonomie énergétique, ils posent question quant à la souplesse des réseaux et leur capacité à s'adapter à des cycles de production irréguliers. Bien qu'encore marginaux et ne représentant qu'une part minime de la production énergétique globale ces types de circuits ultra courts ont tendance à se démultiplier et restent un modèle économique fiable ; les exemples présentés en fon parfaitement la démonstration. Un point de vigilance est soulevé quant à la rareté des matières premières et la neutralité carbone de ces nouvelles filières ainsi que la gestion des déchets à terme. La mise en place des filières de recyclage est certes récente mais effective.

À l'image des démarches individuelles pouvant être menées par les entreprises sur le sujet de la production d'énergie, Florence GUENTCHEFF souligne que la logistique manque d'une stratégie et de perspectives globales à l'échelle de la Vallée de la Seine. Des observatoires des parcs logistiques doivent pouvoir se faire en partenariat avec les industriels afin de faciliter la mise en œuvre de cette vision stratégique et les mutualisations foncières. Une telle approche est indispensable pour limiter les problématiques des compensations, mais une trop forte compétition demeure entre les territoires pour enclencher de telles dynamiques. Dans la poursuite de cette idée, la mise en œuvre d'un observatoire foncier à l'échelle de la vallée de la Seine permettrait de mieux appréhender la notion d'artificialisation ou plus exactement l'objectif de tendre vers le « zéro artificialisation nette ».

Olivier GAMBARI souligne que ces rivalités empêchent également le déploiement d'une démarche E.I.T. (écologie industrielle et territoriale), qui favoriserait les différents échanges de ressources (énergie, matière, déchets, co-produits etc.) entre les entreprises à l'échelle de la vallée de la Seine.

Valentine HEBERT conclut que, pour identifier des solutions durables dans les circuits-courts et éventuellement trouver des mutualisations possibles avec les circuits-longs, rien ne vaut l'expérimentation et des tests à taille réelle. Elle prend l'exemple de la région du Havre où de nombreux acteurs semblent matures pour se lancer dans une telle démarche. Elle propose de lancer l'expérience de nourrir exclusivement de produits locaux l'ensemble de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pendant une année.

5 | 2

ATELIER #4 « LES NOUVEAUX LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ DE LA VALLÉE DE SEINE » SYNTHÈSE DE L'APRÈS-MIDI DU 28 JANVIER 2020

Les ateliers de l'après-midi étaient consacrés à un échange entre les participants.

LIENS ENTRE LES ENJEUX ÉVOQUÉS EN TABLES RONDES ET LES ÉCHANGES EN ATELIERS

Interroger la notion même d'attractivité a été le trait commun aux interventions et aux prises de parole des participants. Les ressorts de l'attractivité peuvent être nombreux selon le prisme des considérations de chacun mais il en reste cependant que certains ingrédients doivent être soulignés, valorisés et révélés à l'échelle de la Vallée de la Seine.

La question de la qualité et du cadre de vie a été reprise sous différents aspects. Le paradoxe apparent et celui d'un territoire qui peut exposer ses atouts économiques mais souffre d'un déficit d'attractivité pour attirer actifs et habitants constitue un élément socle des débats.

Les principaux marqueurs économiques qui ont été exposés dans les tables-rondes portaient sur l'industrie. Ce parti pris, connu des intervenants a cependant été une occasion d'exposer dans les ateliers différents compléments. En premier lieu, il est question d'une industrie présente en Vallée de Seine mais dont on trouve un réseau de partenaires, sous-traitants, ou d'unités réparties sur l'ensemble du territoire Normand. Cet écosystème dont il a été question lors des tables rondes est un des points pour lequel un approfondissement de la connaissance serait nécessaire afin d'identifier tous les acteurs des filières. Un autre point a été soulevé lors des ateliers, celui portant sur d'autres pans de l'industrie peu représentés en matinée. Les succès de la cosmétique, de l'industrie du verre, de la pharmacie ne doivent pas être négligés, ils font partie de notre socle productif.

Plus globalement, les participants aux ateliers ont renforcé une dimension contextuelle au débat : la transition vers une production post-carbone. La question des énergies fossiles qui composent la plus grande partie du tissu productif (de la production pétrochimique à celle de l'automobile ou de l'aéronautique) est posée en insistant sur les mutations technologiques en cours mais aussi certaines ruptures qui pourraient modifier le paysage économique de la Vallée de Seine.

Le renouvellement du tissu productif de la Vallée de Seine a également été repris sous l'angle des ressources humaines et des compétences. Les expertises locales et savoir-faire doivent perdurer et se transmettre afin de conserver l'attractivité du territoire pour les entreprises. Parallèlement il peut aussi être question de l'utilisation de ces compétences pour générer de nouvelles activités. Il a été question au cours des séances de l'utilisation de nos savoir-faire reconnus à l'échelle internationale ou qui font notre place dans une économie mondialisée pour renforcer l'ancrage territoriale des activités et des actifs. La question des circuits courts alimentaires, dont la logistique est un support incontournable en est l'exemple même. Cet exemple pourrait être doublé par celui de l'énergie pour laquelle la région Normandie et la Vallée de Seine sont reconnues. L'utilisation d'une compétence et d'un socle déjà présents pour être des leviers à de nouvelles activités génératrices de valeurs-ajoutées.

Les ateliers ont conforté l'idée qu'un décalage s'était opéré entre les jeunes actifs et l'industrie. Le recrutement plus complexe, un attrait plus faible pour les filières des métiers industriels. Les motivations et facteurs explicatifs sont nombreux mais retenons notamment que ceux-ci sont souvent basés sur des visions quelques peu partielles voire erronées de ce que sont les métiers de l'industrie actuellement.

Sur le sujet de la formation, élément clé du maintien des savoir-faire, il en émane différents points convergents entre tables-rondes et ateliers. La question de la coopération entre collectivités et entreprises apparaît comme un élément clé afin de bénéficier de formations performantes et dont la mise en place serait facilitée par les entreprises qui disposent du matériel et des ressources de formation.

La coopération entre les sphères publiques et privées est également revenue à plusieurs reprises dans les débats. Cette combinaison est attendue afin de créer les conditions et un cadre à des projets d'expérimentations. Il est largement question, grâce à cette coopération, de faciliter la construction de parcours de formation, d'aider à la mise en place de process innovants qui peuvent concerner tout à la fois les process industriels et mais aussi les mécaniques administratives afin de faciliter l'accueil et le développement d'activités.

LES ENJEUX D'UNE MEILLEURE ATTRACTIVITÉ IDENTIFIÉS PAR LES PARTVICIPANTS AUX ATELIERS

L'ensemble des participants se sont réunis l'après-midi en sous-groupes pour travailler à l'élaboration de propositions pour le CPIER en matière d'attractivité économique de la vallée de la Seine.

Pour structurer les débats, chaque sous-groupe était amené à répondre à trois questions-guides :

- Quels sont les atouts sur lesquels la vallée de la Seine doit capitaliser pour être attractive ?
- Quels sont les points de vigilance et signaux faibles à prendre en compte pour imaginer le développement de la vallée de la Seine à horizon 20 ans ?
- Quels sont les leviers de l'attractivité économique séquanienne à horizon 20 ans ?

Photo ©AURH

UN DES ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI ANIMÉ PAR L'ÉQUIPE DE L'AURH

L'ensemble des réponses apportées doivent pouvoir guider les propositions d'actions du futur CPIER.

1. LA VALORISATION DU CARACTÈRE FLUVIAL ET MARITIME DE LA VALLÉE DE LA SEINE

Quelles est la pertinence de l'échelle séquanienne lorsque l'on parle d'attractivité ?

La lapalissade ne pouvait être évitée : de manière unanime, la Seine, dans toutes ses déclinaisons, est bien évidement citée comme l'atout phare du territoire. Dénominateur commun des territoires traversés, trait d'union entre eux, connecteur et sources de mobilités et de flux, support d'activités, socle de biodiversité et de paysages, riche de son histoire et de son patrimoine…, la Seine doit rester l'objet d'attention principal en termes d'attractivité. Autre élément singulier du territoire, la mer et le littoral sont et doivent continuer d'être de forts symboles d'attractivité ; d'une manière pragmatique par ce qu'ils offrent en termes de potentiels paysagers, écologiques, touristiques et de cadre de vie ; de manière plus imagée, par l'ouverture au monde qu'ils représentent. De fait, l'échelle du « sujet » interpelle : par définition, la vallée de la Seine est une entité géographique continue du littoral normand au bassin parisien. Ce territoire rassemblant Paris et la région parisienne au côté de la puissance portuaire havraise le positionne au cœur de la dynamique économique du pays. Le double enjeu conséquent est donc de rayonner au-delà de son périmètre et de veiller à la diffusion de la richesse économique dans l'ensemble de la vallée de la Seine. Etablir une stratégie pour un développement pérenne et homogène des activités économiques à l'échelle séquanienne semble le garant d'une reconnaissance et d'une adhésion optimales.

Photo wikimedia CC

2. ACCESSIBILITÉ ET OFFRE DE MOBILITÉ, CONDITIONS IMPÉRATIVES D'ATTRACTIVITÉ

En écho au premier enjeu – celui de la pertinence de l'échelle de la vallée de la Seine lorsque l'on parle d'attractivité-, celui de son accessibilité et son offre de mobilités s'imposent dans le débat. Comment être attractif, compétitif, différenciant sans une offre optimale sur le sujet, tant quantitativement que qualitativement ? La mobilité est bien souvent évoquée au titre des points de vigilance voire des signaux faibles du territoire dans sa grande échelle. Les aéroports, les gares ferroviaires, les ports maritime set fluviaux, les routes et autoroutes sont certes présents mais ne suffisent cependant pas à combattre cette perception, réelle ou supposée, d'un territoire difficile d'accès. Informer et convaincre de la réalité des choses sur le sujet et optimiser les points d'accès sont sans conteste des sujets à améliorer dans un avenir proche. Les interconnexions entre les « sous-territoires », l'optimisation des flux, l'alternative aux déplacements carbonées, la qualité et la sécurité des mobilités du quotidien sont autant de leviers d'attractivité à conforter à terme.

3. LA VALLÉE DE LA SEINE EN MARCHE VERS UNE RÉINDUSTRIALISATION ÉCOLOGIQUE

Terre d'industries, la Vallée de la Seine se veut riche d'une identité et d'un savoir-faire industriels reconnu. Aujourd'hui, peu plébiscités par les jeunes, les métiers de l'industrie véhiculent encore une image passéiste. La mutation en cours et obligée vers un système productif en accord avec les défis environnementaux contemporains est l'occasion pour la Vallée de la Seine de réindustrialiser durablement tout en préservant les savoir-faire fondamentaux et nécessaires.

L'acceptabilité sociale et environnementale du monde économique (surtout industriel) et d'une manière plus générale l'image

(négative) de l'entreprise ne sont-elles pas à reconsidérer dans les 20 ans à venir ? La forte dépendance du territoire aux activités carbonées oblige à la vigilance en cette période de mutation, de reconversion, d'adaptation aux changements climatiques et énergétiques. Le risque de gérer de fortes externalités liées au tourisme est également soulevé et déjà anticipé. Enfin, l'exposition aux risques technologiques, mais aussi naturels, ne fragilise-t-elle pas cette attractivité convoitée ?

4. UN POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE À RÉVÉLER

L'Énergie est un secteur de poids pour l'ensemble de la Vallée de la Seine. Il fait vivre un écosystème riche qui compte la présence d'infrastructures d'envergure (centrales nucléaires, des raffineries, etc.). Filière essentielle pour l'Axe Seine, l'énergie est un atout considérable pour le territoire aujourd'hui au centre de multiples enjeux, qu'ils soient sanitaires, environnementaux ou de mobilité. Nous sommes en effet actuellement dans une période de renouvellement et de transition(s) qui intègre pleinement l'écologie et l'environnement dans ses évolutions. Et il faudra demain produire une énergie plus verte tout en assurant les besoins énergétiques des entreprises et des habitants. Pour les territoires séquaniens, l'enjeu est fort car il sera indispensable de protéger cette filière stratégique en pleine mutation pour consolider ce secteur d'activités important et structurant, en encourageant les énergies dites « propres » d'une part, telles que l'hydrogène et l'éolien offshore, et en accompagnant les énergies traditionnelles dans un développement ou une reconversion.

5. ACTIVER LE LEVIER DU NUMÉRIQUE

Depuis une vingtaine d'années, la révolution numérique bouleverse toutes les compétences territoriales exercés par les collectivités. Le numérique questionne la mobilité en réduisant les distances, les services en facilitant l'ouverture des données ou encore les relations en réinventant le lien social. Le numérique est ainsi perçu comme un levier intéressant pour la cohésion, l'attractivité et le développement territorial. Et l'Etat a d'ailleurs compris la mesure de l'enjeu ; il développe l'accès et la couverture numérique sur l'ensemble du territoire national via une politique volontariste. Cet accès et cette maîtrise du numérique sont également identifiés comme des risques d'inégalités territoriales qu'il convient de réguler. Le risque de fracture numérique se dessine entre les territoires métropolitains et les territoires ruraux, voire intermédiaires. Il est important de garantir une équité territoriale numérique pour éviter ainsi une hétérogénéité trop importante.

6. MISER DE MANIÈRE ACTIVE SUR LA FORMATION

La formation est un élément clé du développement territorial. Et les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur sont les mêmes pour l'ensemble des territoires nationaux : il y a une volonté de former des étudiants et de les retenir sur son territoire. Mais la transition du monde académique vers le monde professionnel est souvent difficile. Et si les offres d'emploi ne manquent pas, elles sont pour certaines paradoxale-

Photo ©AURH

ment difficiles à pourvoir. Les raisons de ce décalage sont nombreuses, parfois tout personnelles (problématique d'attractivité territoriale, l'exercice difficile des métiers proposés, volonté d'une expérience extérieure) et parfois contextuelles (image de certains secteurs d'activités, attractivité des territoires dits « intermédiaires », méconnaissance de la formation ou des métiers, les temps de mise en place des formations). Mais ces raisons amènent un double risque d'inadéquation de l'offre et de la demande face aux aspirations des populations et des entreprises. Il y a une nécessité de mieux articuler le monde étudiant avec le monde professionnel.

7. RICHESSE AGRONOMIQUE : DES TERRES ALIMENTAIRES SOUS PRESSION(S)

La qualité des terres de la vallée de la Seine et son climat en font une région très favorable aux activités agricoles. Il n'est pas rare que les exploitants affirment qu'il est possible de tout faire pousser dans cette zone. Forte de ce socle agronomique et de la qualité reconnue de ses productions, la vallée de Seine doit s'appuyer sur ces atouts afin de pouvoir répondre aux transitions alimentaires tout en anticipant les évolutions climatiques. L'adaptation des productions et/ou des pratiques est indispensable pour assurer la résilience des exploitations face à des évènements climatiques (précipitations ou périodes de sècheresse) s'annonçant plus fréquents et plus extrêmes.

Si la proximité des métropoles et donc des bassins de consommation est un avantage, la pression foncière et l'urbanisation nouvelle peuvent mettre en difficulté certaines filières. La vallée de Seine doit donc soutenir ses paysages productifs et ses terroirs, garants d'une identité, d'une qualité de vie et participant pleinement aux dynamiques économiques du territoire.

8. JOUER LA CARTE DU TOURISME

Consciente de son rayonnement touristique, la Vallée de la Seine doit rester vigilante et à l'écoute de cette activité économique considérable, non délocalisable et qui est tout à la fois un gage d'attractivité et un écosystème aux impacts socio-économiques puissants. Fort de très nombreux atouts historiques, géographiques ou encore culturels, le territoire séquanien n'en reste pas moins un lieu touristique en concurrence permanente dans un marché mondial et en perpétuel évolution. Le tourisme est une activité fluctuante qui est en constante adaptation face à des pratiques qui évoluent rapidement. Les acteurs du territoire doivent rester vigilant pour pérenniser les acquis et pour anticiper les mutations futures tout en étant novateur et poursuivre la protection du patrimoine et des richesses locales (environnementales, patrimoniales, culturelles).

9. MARKETING TERRITORIAL : DES ATOUTS À TRAVAILLER AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ

Si les territoires de la vallée de Seine, qui se composent de nombreux emblèmes paysagers et historiques contribuent à son fort attrait touristique, l'offre d'emploi doit pouvoir participer à son attractivité économique. Or l'emploi industriel, qui est un des piliers de l'économie du bassin séquanien, souffre d'une image ternie par certains aprioris. Il est primordial de pouvoir casser les idées reçues sur ces métiers et de valoriser les carrières et les débouchées qu'ils peuvent ouvrir. La promotion de ces métiers peut grandement contribuer à l'attractivité résidentielle et économique du territoire mais ils ne doivent pas en être la seule composante.

De nombreuses autres qualités et atouts peuvent être mis en avant. La qualité de vie, l'offre de soin, les filières universitaires ou encore la qualité environnementale (qualité de l'eau, de l'air et des sols) ou la proximité d'espaces naturels sont autant d'éléments qui sont dorénavant déterminants dans le choix de lieu de vie des ménages ou d'implantation des entreprises. La promotion du territoire de la vallée de la Seine doit pouvoir montrer l'éventail de ses qualités.

LES PISTES D'ACTION POUR LE PROCHAIN CPIER IDENTIFIÉES EN ATELIERS

Les différents sous-groupes ont abordé cette question sous différents angles ci-après résumés. Peuvent ainsi être identifiées différentes pistes :

1. RÉINVENTER LA GOUVERNANCE

Deux points sont soulevés dans ce chapitre. D'une part la construction du destin commun, d'un récit d'échelle Vallée de la Seine. Ce territoire se définit aisément par sa géographie mais il est nécessaire de lui associer une vision, de montrer les intérêts communs que portent les habitants et acteurs de ce grand territoire. Ce récit, cette histoire est une condition nécessaire pour fixer une orientation et engager à sa réalisation.

En miroir des points de vigilance cités dans les ateliers, la mise en place d'une gouvernance réinventée est posée comme critère de réussite. La gouvernance pose (encore) la question du périmètre d'intervention : elle devrait transcender voire s'affranchir des limites administratives pour les domaines stratégiques, s'enrichir de nouveaux partenaires (associatifs par exemple) voire de nouveaux partenariats (rapprochement public/privé par exemple), s'alimenter de travaux de groupes thématiques. L'enjeu serait ici de trouver de nouveaux relais au sein des territoires et dans des sphères privées, associatives qui puisent activer les atouts de la Vallée de Seine.

Le schéma stratégique de la Vallée de Seine, élaborée à échéance 2030 doit être évalué et rebattu. De nouveaux impératifs apparaissent et le projet que porte la Vallée de Seine doit être réinterrogé pour fixer une nouvelle ligne d'horizon.

2. LES LEVIERS EFFECTIFS D'ATTRACTIVITÉ D'ACTION

Cinq pistes ont été identifiés comme leviers d'attractivité économique pour la vallée de la Seine :

Améliorer la connaissance

La connaissance territoriale est primordiale dans l'élaboration de stratégies et de politiques publiques efficaces. Cette connaissance territoriale devra se baser sur des informations fiables et riches, accessibles par tous depuis une plateforme ressource ouverte à tous. Cette connaissance permettra d'alimenter des outils globaux et dynamiques (comme par exemple des observatoires) capables de mesurer des effets, ou encore de fiabiliser des savoirs. Et ces outils doivent également permettre d'évaluer des résultats issus d'actions engagées par les acteurs territoriaux pour les conforter ou alors pour engager des mesures de correction (dans le cas d'une mesure pas ou peu efficace).

En parallèle, il sera important de continuer à développer la formation sur la Vallée de la Seine car l'économie de la connaissance, qui enveloppe à la fois les activités de production de savoirs, de biens et de services, est l'un des principaux leviers du développement économique de ce territoire. Le savoir et l'innovation sont en effet des facteurs clés de la croissance et au développement des entreprises.

Améliorer l'image : Territoires d'activités, territoires de vie

Le combat de l'image est permanent et de longue durée. Il s'agit non seulement de promouvoir la capacité d'accueil économique des territoires mais aussi de souligner ou de faire démonstration de la qualité de vie et d'aspects non révélés à l'échelle de la Vallée de Seine pour faire exister le territoire et donner des occasions de le parcourir, de faire parler de lui sous des aspects nouveaux. Pour la Vallée de la Seine, l'enjeu sera de promouvoir un territoire, notamment pour attirer à lui, faire venir les compétences nécessaires à la transformation de son économie et à la vie des territoires.

En la matière la proposition phare est celle d'évènementiels à l'échelle de la Vallée de la

Seine, sur la Seine, aux abords de la Seine et sur le littoral. Les éléments de parcours que peut représenter la Véloroute de la Seine est un point de départ que pourrait utilement compléter une programmation sportive, culturelle, évènementielle, agrégeant les évènements existants et en proposant de nouveaux autour d'une labellisation et d'un partenariat permettant de se rapprocher physiquement de l'eau et de créer des itinéraires évènementiels.

Se constituer en territoire innovant, de recherche et d'expérimentation

Les acteurs publics pourraient s'engager dans l'accompagnement de la mutation permanente des filières dites « historiques » (automobile, pharmacie, chimie, aéronautique, agro-industrie) de la Vallée de la Seine. Pour cela, ils pourraient mobiliser les compétences techniques et scientifiques régionales afin d'impulser une mutation du tissu économique existant du territoire séquanien.

Dans le même temps, il serait nécessaire de s'appuyer sur cette écosystème industriel et l'expérience terrain pour favoriser une transition vers des activités innovantes tels que les nouveaux matériaux, les nouvelles énergies, la chimie fine et les sciences du vivant, ou encore les nouvelles conceptions de la mobilité (écomobilité). L'idée étant aussi de promouvoir l'esprit d'entreprendre et d'innover au travers de nombreuses actions comme l'accompagnement des start-up, l'expérimentation de projets innovants (territoire pionnier) et l'accueil plus important d'établissements et de centres de recherche.

Être un territoire résilient

Les territoires et les activités économiques doivent pouvoir s'adapter à l'ensemble des bouleversements auxquels ils peuvent être confrontés : les changements climatiques, économiques et sociétaux. Pour garantir leur résilience face à ces transformations, il est indispensable que les territoires puissent les anticiper et innover afin de se reposer sur de nouveaux modèles plus robustes. Cette aptitude à faire face et à retrouver un certain équilibre passe notamment par la capacité à proposer de la diversité, de la réversibilité (faciliter la transformation des bâtiments) et certaines formes d'autonomie.

La diversité doit pouvoir se retrouver à toutes les échelles et s'applique à tous les sujets. Que ce soit la diversité des économies présentes sur le territoire (accompagner les transitions économiques, soutenir les économies nouvelles telles l'impression 3D), celle des paysages, de la biodiversité (protection de la biodiversité et des espaces naturels, renaturation des friches), des productions agricoles (protection des espaces agricoles, favoriser des productions variées) ou encore des formes urbaines.

La recherche d'une plus grande autonomie requière la protection et la gestion de nos ressources. Cela nous invite à systématiser l'intégration de la notion de « production » (alimentation, énergie, biomasse) dans l'ensemble des réflexions et à changer de regard sur le foncier, qui ne doit plus être simplement perçu comme une surface dédiée à l'accueil de projets, mais également comme espace productif potentiel. En plus de veiller à la productivité du foncier, une plus grande autonomie nécessite de déployer les circuits courts alimentaires mais également d'accompagner les initiatives d'économie circulaire et d'écologie industrielle.

Être le territoire d'une mobilité réinventée

à la croisée des questions relatives à l'économie, l'habitat et l'environnement voire du numérique, les réponses à une mobilité qualifiée doivent trouver place dans le prochain CPIER et ce, à travers deux objectifs et trois échelles. Le premier objectif est celui de l'alternative aux mobilités carbonées : poursuivre la recherche et développement voire l'expérimentation dans ce domaine, promouvoir et aider les technologies existantes mais encore trop fragiles pour être généralisées, …, sont quelques pistes évoquées. Les déclinaisons opérationnelles pour le fret semblent être attendues notamment pour la gestion du dernier kilomètre. Le second est celui de la qualité d'offres pour les personnes et pour le fret : une attention particulière pour couvrir les zones blanches est soulignée. Les trois échelles évoquées sont celle de la vallée de Seine pour l'amélioration de son accessibilité, celle de l'infra-territoire pour améliorer les interconnexions et répondre de fait aux déplacements touristiques et celle du quotidien pour l'amélioration du confort et du cadre de vie.

LES GRANDS MESSAGES DE LA JOURNÉE

Cet atelier est une occasion donnée de montrer que les marqueurs de l'attractivité ne sont plus ceux que nous pouvions, collectivement, envisager précédemment. Les prises de parole ont permis d'exposer certains paradoxes, certaines limites au modèle qui est celui de la Vallée de Seine. Si le destin commun de ce vaste espace a été réaffirmé, l'exposé des atouts productifs, d'une géographie favorable ne résout pas certaines situations le déficit d'attrait qui concerne tout autant les actifs que les habitants.

La question du cadre de vie, plusieurs fois posée, est un élément déterminant. Enjeux d'images pour les territoires, pour l'industrie plaidant pour la construction d'un grand récit qui soit à l'échelle de la Vallée de Seine et qui permette de conserver les expertises des métiers, de maintenir un tissu productif fort mais aussi de le renouveler. Par-delà ces questions ce sont aussi des défis relevant de la mobilité, d'accès aux outils numériques et à la formation qui sont mis en avant et sans qui le marketing territorial n'aura pas de prise.

Les grands messages issus des intervenants sont aussi ceux de partenaires qu'ils soient publics, privés ou institutionnels qui partagent une vision et font le constat d'un nécessaire rapprochement et d'une meilleure coordination pour faire converger temps économiques et temps administratifs.

Ce point a largement été illustré par la question de l'expérimentation. Expérimenter pour donner un cadre, fixer les limites de ce qui peut devenir un espace pour activer nos nouveaux « modes de faire » et encourager l'innovation qu'elle soit relative à la formation, aux process, à l'incubation. Ce qui apparaît c'est une demande pour faire de la Vallée de Seine un espace de test avec d'ores et déjà nombre de projets qui pourraient s'inscrire dans ce cadre de promotion des intérêts de la Vallée de Seine qui dépasse largement les limites administratives des régions concernées.

En la matière, la question d'une stratégie industrielle a l'échelle de la vallée de Seine a été évoquée. Forte de ses atouts d'infrastructures et de maillage territorial, elle pourrait correspondre à l'accompagnement des transitions annoncées en appuyant la question de la formation, du soutien aux petites entreprises et entreprises émergentes avec un objectif de soutenir l'innovation des filières en place et de contribuer à leur renouvellement.

Le socle de nos compétences et savoir-faire dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture est également une force pour inscrire ces productions dans une échelle locale profitant des circuits logistiques des infrastructures de transport d'énergie. Dans un mouvement de déconcentration des activités et d'éclatement des unités de productions, l'échelle de la Vallée de Seine pour être celle d'un espace local – d'un circuit court- faisant de ce vaste espace une entité, un écosystème. Ces activités ne sont pas en substitution mais en complément, adossées aux systèmes économiques actuels et renforçant l'inscription territoriale d'entreprises souvent mondialisées.

Ce changement d'échelle qui implique de nouveaux modes de production est un ingrédient de ce qui a été lu en filigrane tout au long des séquences de cette journée : la transition post-carbone. Elle implique des changements liés à la formation, aux process industriels à la distribution. En la matière, les demandes sociétales émergent et seront d'autant plus prégnantes qu'elles fixeront l'image des territoires et des entreprises.